

Décret

Générale

modern

Décret n° 2023-171/PR/MD portant création du Bataillon des Transmissions (BAT-TRANS).

n° 2023-171/PR/MD

Ministère

MINISTÈRE DE LA DEFENSE, CHARGE DES RELATIONS
AVEC LE PARLEMENT

Date de publication

22 juin 2023

Numéro JO

n° 12 du 29/06/2023

Date du numéro

29 juin 2023

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

vu La Constitution du 15 septembre 1992**VU** La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de La Constitution**VU** L'Ordonnance n°79-037/PRE/DEF du 10 mai 1979 portant organisation de la défense**VU** Le Décret n°2003-166/PRE/DEF du 13 août 2003 portant réorganisation des Forces Armées Djiboutiennes**VU** Le Décret n°2003-166/PRE/DEF du 13 août 2003 portant réorganisation des Forces Armées Djiboutiennes**VU** Le Décret n°2018-190/PR/MD du 28 mai 2018 portant statut Général des militaires**VU** Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre**VU** Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement**VU** Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères**VU** Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant Remaniement Ministériel.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Un Bataillon des Transmissions (BAT-TRANS) est créé au sein des Forces Armées Djiboutiennes à compter du 1er Janvier 2023.

Article 2

Le Bataillon des Transmissions (BAT-TRANS) regroupe le Commandement des Transmissions et le Service Informatique des Forces Armées Djiboutiennes.

Article 3

Le Bataillon des Transmissions (BAT-TRANS) est mis directement sous les ordres du Chef d'Etat-Major Général des Armées.

Article 4

Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.
